

Rapport de gestion 2005



Table des matières

Editorial	4
Rétrospective	6
Portrait	8
Comptes annuels 2005	9
Bilan	11
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels	14
Rapport de l'organe de contrôle	26

Le rapport de gestion de la Fondation Patria paraît en allemand, français et italien. Si les traductions françaises et italiennes diffèrent du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Editorial

Ces dernières années, l'intérêt de l'opinion publique pour la prévoyance professionnelle s'est nettement renforcé. Les titres accrocheurs des journaux ont, l'année dernière, cédé la place à des discussions concrètes sur les conditions-cadres du 2^e pilier. En revanche, la concurrence accrue entre les intervenants s'est intensifiée du fait de la soudaine publicité ainsi engendrée. De nouveaux prestataires ont fait leur entrée sur le marché et les prestataires existants ont adapté leurs modèles d'affaires. Le point commun de tous ces acteurs réside dans le fait qu'ils transfèrent le risque de placement au client.

La Fondation Patria continue de miser sur les avantages du modèle éprouvé de l'assurance intégrale. La sécurité durable des avoirs de vieillesse et la stabilité à long terme du système de prévoyance sont pour elle plus importants que l'optimisation à court terme des rendements. Et l'évolution réjouissante de l'effectif en 2005 nous laisse penser que nombreux sont les clients qui partagent notre point de vue.

Concurrence, croissance, mais aussi changement, tels sont les maîtres mots de l'exercice 2005. La mise en œuvre des prescriptions de transparence et l'introduction de la parité au sein du Conseil de fondation ainsi que le 3^e paquet de la 1^{re} révision de la LPP ont entraîné une surcharge de travail particulièrement importante. Le remaniement en profondeur de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la 1^{re} révision de la LPP est pour le moment achevé. Toutefois, nous n'avons pas vraiment le temps de souffler: de nouveaux projets législatifs vont bientôt voir le jour afin de peaufiner le nouveau visage de la LPP.

Transparence

Depuis 2005, les caisses de pension suisses doivent tenir leur comptabilité conformément aux normes de la Swiss GAAP RPC 26. Le présent rapport de gestion de la Fondation Patria a été établi pour la première fois selon ces nouvelles dispositions d'établissement des comptes. Le volume des informations publiées s'en trouve fortement accru. Conçue à l'origine pour les institutions de pré-

voyance propres aux entreprises, la RPC 26 n'est que partiellement appropriée pour la transparence d'une fondation de prévoyance pratiquant un modèle d'assurance intégrale. Des informations comme le produit des capitaux ou la constitution de réserves, qui relèvent du contrat d'assurance avec Patria Vie, n'apparaissent pas dans les comptes annuels de la Fondation Patria. Patria Vie a réuni les données de ses affaires avec la prévoyance professionnelle dans un compte d'exploitation vie collective qu'elle a présenté au Conseil de fondation. L'ensemble de la documentation relative à la transparence est disponible sur Internet à l'adresse www.helvetiapatria.ch.

Conseil de fondation paritaire

Depuis l'été dernier, la Fondation Patria est gérée par un Conseil de fondation paritaire. Le caractère de partenariat social de la prévoyance professionnelle en sort ainsi sensiblement renforcé. Nous sommes convaincus que la représentation de salariés et d'employeurs au sein du Conseil de fondation contribuera à améliorer la compréhension de la prévoyance professionnelle et à accroître la transparence tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur.

3^e paquet de la révision de la LPP

Le troisième et dernier paquet de la 1^{re} révision de la LPP est entré en vigueur le 01.01.2006. Le législateur y définit le concept de prévoyance professionnelle et fixe les conditions de rachat ainsi que le salaire maximal assurable. Pour la majeure partie des caisses de prévoyance de la Fondation Patria, ce paquet n'aura que des répercussions limitées: seul le nouveau règlement relatif au rachat dans les prestations réglementaires entraîne des modifications notables pour nos assurés.

Perspectives

L'avenir de la prévoyance professionnelle n'ira pas sans nouvelles évolutions ni modifications de lois, notamment du fait de l'introduction au 01.01.2007 du partenariat enregistré et des adaptations nécessaires suite aux accords bilatéraux passés avec l'UE. Le Conseil fédéral a de nouveau soulevé

la question du niveau du taux de conversion, et la 5^e révision de l'Al ainsi que la 11^e révision de l'AVS laissent déjà présager de nouvelles modifications importantes en matière d'assurances sociales.

PAKT – le nouveau système de gestion

La densité sans cesse croissante de la réglementation ne manquera pas d'augmenter la complexité de l'administration de la prévoyance. Nous n'avons pas l'intention de répondre à cette évolution en réduisant l'individualisation et la flexibilité de notre offre. Nous travaillons plutôt à l'introduction d'un système de gestion moderne et répondant au niveau technique actuel pour relever les défis à venir.

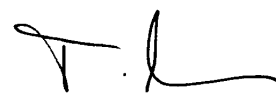
La nouvelle plate-forme informatique PAKT a été développée conjointement avec la Bâloise. Dès 2006, la majeure partie des contrats pourrait être migrée dans le nouveau système. Au cours de cette année, nous prendrons les mesures nécessaires pour que les contrats restants puissent également être intégrés, au plus tard lors de la révision 2007 de la liste des salaires. PAKT nous permettra de réagir plus rapidement et avec davantage de

flexibilité aux évolutions de la prévoyance professionnelle, et ainsi d'accroître encore la qualité du service pour nos clients.

Le 2^e pilier ne cesse d'évoluer, et avec lui la Fondation Patria. En cette période de changements, il nous tient particulièrement à cœur de ne pas modifier ce qui a fait ses preuves. En matière de prévoyance professionnelle, sécurité, stabilité et fiabilité constituent les fondements d'une collaboration basée sur la confiance. Et le fait que nos clients nous chargent de la gestion de leur prévoyance professionnelle montre bien que la Fondation Patria répond à ce besoin de confiance. Nous remercions donc tous nos clients très chaleureusement.



Donald Desax
Président du Conseil
de fondation



Thomas Klaiber
Directeur

Rétrospective 2005

Croissance réjouissante

La Fondation Patria peut être satisfaite de l'excellent exercice 2005. Après un léger recul des effectifs suite à un arrêt des affiliations en 2004, la Fondation a retrouvé un cours de croissance stable.

Chiffres-clés	2004	2005	Modification	
			absolue	en %
Cotisations (en mio. CHF)				
Cotisations périodiques salariés et employeurs	487.1	530.7	43.6	8.9
Apports uniques	340.3	624.3	284.0	83.5
Effectifs				
Caisses de prévoyance affiliées	8 473	8 992	519	6.1
Assurés actifs	67 975	70 766	2 791	4.1
Bénéficiaires de rentes	8 485	8 629	144	1.7
Capital de couverture (en mio. CHF)	4 447	4 815	368	8.3

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées à la Fondation Patria a progressé de 6.1% et s'élève tout juste à 9000. Avec une hausse de 4.1%, le nombre d'assurés actifs a augmenté plus rapidement que celui des bénéficiaires de rentes. La Fondation Patria arrive donc à allier politique de souscription rigoureuse et progression des résultats.

L'assouplissement de la politique d'acceptation très stricte de l'année précédente a permis un retour des acquisitions en 2005, qui transparait très nettement dans la croissance de 83.5% des apports uniques. Mais surtout, la Fondation Patria a enregistré un taux de résiliation extrêmement bas en 2005.

Mise en œuvre de la 1^{re} révision de la LPP

Pour la première fois depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle en 1985, la 1^{re} révision de la LPP a permis d'en revoir la base légale en profondeur. L'entrée en vigueur du troisième paquet le 01.01.2006 marque la clôture officielle de ce projet.

La révision de la loi a nécessité d'importantes adaptations des systèmes de gestion, des plans de prévoyance et de la documentation juridique. La majeure partie des travaux de mise en œuvre ont pu être réalisés dès 2004. L'adaptation des plans de prévoyance de l'ensemble des caisses de pension a eu lieu sans retard notable dans le cadre du remaniement 2005 de la liste des salaires.

L'intégralité de la documentation juridique de la Fondation Patria a également dû être adaptée suite à la révision de la LPP. Vers la fin de l'été 2005, nous avons remis à tous nos clients les nouveaux contrats d'affiliation, annexes comprises (acte de fondation, règlement pour frais de gestion, règlement d'organisation et règlement électoral).

En raison de l'entrée en vigueur par étapes de la révision de la LPP, nous n'avons pu commencer à nous occuper de l'échange des règlements de prévoyance qu'à l'hiver 2005. Nous travaillons actuellement à la refonte des règlements individuels de nos quelque 70 000 assurés pour les rendre conformes à la révision. L'échange doit être achevé au plus tard à l'expiration de la période transitoire légale, fin 2007.

Election du Conseil de fondation paritaire

A l'été 2005 s'est tenue l'élection du premier Conseil de fondation paritaire. Le 22.06.2005 (jour de l'élection), les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance affiliées ont élu les représentants des employeurs et des salariés devant composer le Conseil de fondation. Le caractère de partenariat social de la prévoyance professionnelle en sort ainsi renforcé. Les représentants des employeurs et des salariés sont garants de la transparence vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi au sein de la Fondation.

Rapport d'activité du Conseil de fondation

Lors de sa dernière réunion fin juin 2005, le Conseil de fondation sortant a approuvé les comptes et le rapport annuel 2004. KPMG Fides Peat a été choisi comme organe de contrôle de la Fondation Patria.

Le Conseil de fondation nouvellement élu s'est constitué le 06.07.2005 et, après avoir pris connaissance de ses missions, s'est tout de suite mis au travail. Lors des réunions du Conseil de fondation qui se sont tenues en 2005, les décisions suivantes ont été prises:

- Le nouveau règlement interne du Conseil de fondation a été adopté.
- Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle, a été reconduite dans ses fonctions d'expert en matière de prévoyance professionnelle de la Fondation Patria.

- Pour l'année 2006, il a été décidé de maintenir une rémunération inchangée des avoires de vieillesse surobligatoires au taux de 2.25%. Quant aux avoires de vieillesse obligatoires, ils sont rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 2.5%.
- Les règlements de prévoyance et contrats d'affiliation adaptés à la 1^{re} révision de la LPP ont été adoptés.
- Le budget de la Fondation pour l'année 2006 a été adopté.

A l'automne 2005, les membres du Conseil de fondation ont reçu des informations détaillées sur la marche des affaires et l'état d'avancement du passage à notre nouveau système de gestion PAKT. Fin mars 2006, ils ont participé à une formation de deux jours consacrée à l'approfondissement des principes techniques de gestion de la Fondation Patria.

Le Conseil de fondation et la direction remercient les collaborateurs pour tout le travail fourni au cours de cette année chargée, car ces derniers ont largement contribué au succès de l'exercice écoulé.

Portrait

Fondée en 1961, la Fondation Patria jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2005, elle comptait près de 9000 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la Fondation sont sa première priorité.

Garanti à coup sûr

La Fondation Patria garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance intégrale: l'ensemble des prétentions de prévoyance sont couvertes par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat intégral) conclu avec Patria Vie. La Fondation Patria transfère ainsi à Patria Vie les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat intégral, la Fondation Patria est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute sous-couverture est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec Patria Vie, la Fondation Patria dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. Forte d'une expérience de plus d'un siècle, Patria Vie est la 5^e compagnie d'assurance vie en Suisse.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec professionnalisme...

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les caisses de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaborateurs spécialisés de Patria Vie.

... et un service personnalisé

Les attentes à l'égard de la prévoyance sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs salariés. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, la Fondation Patria met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

Comptes annuels 2005





Bilan

Actifs en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Placements de la Fondation	9 396 607.05	12 201 301.85
Parts en actions de la Fondation de placement Patria	9 396 607.05	11 912 969.50
Liquidités	0.00	288 332.35
Placements pour les caisses de prévoyance	539 877 342.07	539 830 088.19
Placements en titres pour le compte et aux risques des caisses de prévoyance	25 234 323.12	26 955 589.75
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	88 441 215.56	86 597 676.57
Avoirs auprès de Patria Vie	426 193 350.34	426 267 010.27
Liquidités	8 453.05	9 811.60
Compte de régularisation actif	79 144 418.25	68 270 834.55
Actifs provenant de contrats d'assurance	4 446 629 830.00	4 814 916 816.00
Total des actifs	5 075 048 197.37	5 435 219 040.59

Passifs en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Dettes	158 543 366.81	189 540 071.67
Prestations de libre passage et rentes	67 048 634.25	99 780 738.10
Engagements envers Patria Vie	88 441 215.56	86 597 676.57
Autres dettes	3 053 517.00	3 161 657.00
Compte de régularisation passif	187 631 443.75	156 096 839.81
Réserves de contributions de l'employeur	54 617 271.44	60 353 931.12
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	4 533 153 235.62	4 894 871 007.27
Passifs résultant de contrats d'assurance	4 446 629 830.00	4 814 916 816.00
Provisions techniques	86 523 405.62	79 954 191.27
Réserve de fluctuation de valeurs de la Fondation	9 396 507.05	2 382 594.00
Fonds libres des caisses de prévoyance	131 686 210.45	122 135 323.37
Fonds libres de la Fondation:		
Situation en début de période	19 766.90	20 162.25
Intérêt	395.35	403.25
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	7 517 186.05
Excédent des produits	0.00	2 301 521.80
Situation en fin de période	20 162.25	9 839 273.35
Total des passifs	5 075 048 197.37	5 435 219 040.59

Compte d'exploitation

en CHF	2004	2005
Cotisations et apports ordinaires et autres	499 417 339.12	542 659 248.90
Cotisations salariés + employeurs	487 073 480.85	530 658 442.35
Cotisations de tiers	17 962.00	0.00
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	9 660 509.17	9 385 343.35
Subsides du fonds de garantie	2 665 387.10	2 615 463.20
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	340 306 848.73	624 347 175.10
Apports de libre passage	264 694 139.59	338 636 234.25
Apports de nouveaux contrats	75 612 709.14	285 710 940.85
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>839 724 187.85</i>	<i>1 167 006 424.00</i>
Prestations réglementaires	- 199 695 151.41	- 201 172 728.75
Rentes de vieillesse	- 28 984 434.20	- 33 532 098.45
Rentes de survivants	- 7 300 667.00	- 8 138 982.85
Rentes d'invalidité	- 35 200 046.70	- 37 644 588.25
Autres prestations réglementaires	- 13 728 336.65	- 12 894 021.10
Prestations en capital à la retraite	- 94 222 064.76	- 86 077 763.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 20 259 602.10	- 22 885 275.05
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 582 896 662.74	- 546 659 710.84
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 352 988 583.52	- 375 085 422.45
Versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce	- 49 773 864.00	- 44 152 945.50
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 180 134 215.22	- 127 421 342.89
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	<i>- 782 591 814.15</i>	<i>- 747 832 439.59</i>
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	27 224 390.38	17 348 045.29
Dissolution / Constitution de provisions techniques	7 938 003.77	7 841 591.92
Dissolution / Constitution de fonds libres	23 122 270.80	13 452 881.82
Dissolution / Constitution de réserves de contributions	- 3 835 884.19	- 3 946 428.45
Produit de prestations d'assurance	757 300 982.10	733 114 868.65
Prestations d'assurance	757 300 982.10	733 114 868.65
Charges d'assurance	- 841 657 746.18	- 1 169 636 898.35
Primes d'assurance	- 491 686 088.58	- 538 833 096.90
Apports uniques aux assurances	- 346 926 435.10	- 627 656 087.85
Cotisations au fonds de garantie	- 3 045 222.50	- 3 147 713.60
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2004	2005
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	8 404 336.25	7 859 993.15
Rémunération des provisions techniques	- 599 313.20	- 373 132.80
Rémunération des fonds libres	- 1 087 147.00	- 1 165 645.54
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 6 345 692.60	- 6 082 040.26
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 372 183.45	- 239 174.55
Résultat net des placements individuels des caisses de prévoyance	0.00	0.00
Produit des placements en titres	1 398 655.38	5 186 650.65
Affectation aux réserves de contributions de l'employeur	- 474 317.10	- 1 551 056.68
Affectation aux mesures spéciales	- 13 298.51	- 115 587.70
Affectation aux valeurs réglementaires	- 170 769.90	- 783 657.07
Affectation aux fonds libres	- 725 163.12	- 2 736 349.20
Utilisation pour le paiement des primes	- 15 106.75	0.00
Résultat net des placements des fonds libres de la Fondation	1 083 989.05	2 869 293.30
Produit des parts de la Fondation de placement Patria	1 159 292.80	2 869 293.30
Intérêts de prêts	- 75 303.75	0.00
Autres produits	6 044 257.29	873 873.00
Produit des prestations fournies	762 979.45	873 873.00
Produit issu des correctifs de valeur	5 281 277.84	0.00
Autres frais	- 5 281 277.84	0.00
Correctif de valeur	- 5 281 277.84	0.00
Frais d'administration	- 762 979.45	- 938 371.50
Frais d'administration	- 762 979.45	- 938 371.50
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	1 083 989.05	2 804 794.80
Constitution de la réserve de fluctuation	- 1 083 989.05	- 503 273.00
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation	0.00	2 301 521.80

Annexe aux comptes annuels

Bases et organisation

Forme juridique et but

La Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel est une fondation collective créée par Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (ci-après Patria Vie) au sens des art. 80 ss. du Code civil suisse (CC).

Elle a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès.

La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La Fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation Patria est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle (registre n° C1.0022). Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au fonds de garantie.

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	07.12.1961, révisé le 31.03.2005
Règlement d'organisation	01.10.2004
Règlement électoral	Avril 2005
Règlement de prévoyance	Janvier 2005

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG Fides Peat, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

Organe de gestion / droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation, Patria Vie, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

■ Membres du Conseil de fondation depuis le 06.07.2005**Représentants des employeurs**

Jean-Claude Diener	Membre
Hanscaspar Kühnis	Membre
Paul-Albert Nobs	Membre
Fritz Zahnd	Membre

Représentants des salariés

Mirjam Brucker	Vice-présidente
Monika Freund	Membre
Véronique Maeder	Membre
Titus Schwander	Membre

Représentants de la fondatrice

Donald Desax	Président
Beat Müller	Membre

■ Membres du Conseil de fondation jusqu'au 05.07.2005

Marc Ducommun	Président
Philipp Ammann	Membre
Donald Desax	Membre

Dieter Holz	Membre
Thomas Klaiber	Membre
Otto Kreienbühl	Membre

■ Autres personnes autorisées à signer

Philipp Ammann
René Eggimann
Angela Godoy

Thomas Klaiber
Otto Kreienbühl
Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la directrice peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

Employeurs affiliés

	31.12.2004 Nombre	31.12.2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	9 052	8 473
Entrées / Sorties	- 579	519
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	8 473	8 992

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs

	31.12.2004 Nombre	31.12.2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	67 103	67 975
Variations par rapport à l'année précédente	872	2 791
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	67 975	70 766

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2004 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2005 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	3 172	196	3 368
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	2 801	- 16	2 785
Bénéficiaires d'une rente pour enfants d'invalidité	1 288	- 76	1 212
Bénéficiaires d'une rente de veuf ou de veuve	869	44	913
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	355	- 4	351
Total	8 485	144	8 629

Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la Fondation valide l'affiliation à la Fondation. Les entreprises affiliées constituent des caisses de prévoyance distinctes au sein de la Fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec Patria Vie en date du 01.01.2004 garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes caisses de prévoyance.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon la caisse de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque caisse de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

La première application de la RPC 26 a donné lieu à des différences d'évaluation de CHF 7517 186.05. Ce montant a été déduit des réserves de fluctuation de valeurs et affecté aux fonds libres de la Fondation. Les chiffres de l'année précédente ont été remaniés pour pouvoir être comparés.

Principes comptables et d'évaluation

■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente. L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

■ Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Papiers-valeurs	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque caisse de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 01.01.2004, conclu avec Patria Vie.

Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 4 814 916 816 (année précédente: CHF 4 446 629 830) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par Patria Vie, des assurés actifs.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

en CHF	2004	2005
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	4 418 693 228	4 446 629 830
Cotisations d'épargne des salariés / des employeurs	334 209 881	363 022 993
Primes d'épargne AI	0	16 385
Apports de libre passage	299 307 537	554 756 744
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 542 845 377	- 509 873 968
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 49 773 864	- 44 152 946
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	- 106 513 386	- 101 960 669
Rémunération du capital d'épargne	93 551 811	106 478 447
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	4 446 629 830	4 814 916 816
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.25 %	2.50 %
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	2.25 %	2.25 %

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte de vieillesse)	2 716 268 766	2 908 476 461
Taux minimal LPP	2.25 %	2.50 %

Développement du capital de couverture pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. Le capital de couverture pour les retraités s'élève en milliers de CHF à 1 451 210 (année précédente: en milliers de CHF 1 313 780).

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 10.04.2006, que la Fondation est en mesure au 31.12.2005 de répondre à ses obligations.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Patria.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes caisses de prévoyance, ils sont portés au bilan de la Fondation sous les provisions techniques.

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Placements par Patria Vie:		
Fonds liés selon règlement	809 690.80	790 385.00
Mesures spéciales	80 732 249.54	73 283 096.22
Valeurs réglementaires	0.00	0.00
Total	81 541 940.34	74 073 481.22
Placements individuels:		
Fonds liés selon règlement	0.00	0.00
Mesures spéciales	594 972.50	710 560.20
Valeurs réglementaires	4 386 492.78	5 170 149.85
Total	4 981 465.28	5 880 710.05
Au total:		
Fonds liés selon règlement	809 690.80	790 385.00
Mesures spéciales	81 327 222.04	73 993 656.42
Valeurs réglementaires	4 386 492.78	5 170 149.85
Total des provisions techniques	86 523 405.62	79 954 191.27

Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec Patria Vie, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance intégrale). La Fondation Patria transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à Patria Vie. De la sorte, les obligations de la Fondation Patria sont, à tout moment, intégralement couvertes. La Fondation ne peut pas afficher de sous-couverture.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à Patria Vie et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par Patria Vie est régi dans les documents suivants:

- Conditions-cadres et allocation stratégique des actifs pour le marché de l'assurance Suisse – Affaires vie, du 25.02.2004

- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

Les placements individuels relèvent d'un règlement de placement séparé.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs concernant les placements de la Fondation

en CHF	2004	2005
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	5 193 504.11	9 396 507.05
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	4 203 002.94	503 273.00
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	- 7 517 186.05
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	9 396 507.05	2 382 594.00
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	1 879 321.00	2 382 594.00

La réserve de fluctuation de valeurs des placements de la Fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

Présentation des placements par catégorie

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de Patria Vie.

La Fondation offre, à certaines conditions, aux caisses de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir la fortune de prévoyance non liée en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompá benefit», elle permet aux caisses de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements de la fortune. Les fonds de prévoyance investis de la sorte figurent sous le titre «Placements pour le compte et aux risques des caisses de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des caisses de prévoyance respectives. Par rapport à 2004, le nombre de caisses de prévoyance ayant procédé elles-mêmes au placement de la fortune de prévoyance libre est passé de 11 à 10.

Jusqu'en 2005, toujours sous le nom de produit «acompá benefit», il était possible de placer une partie limitée de la fortune de prévoyance liée en parts d'une fondation de placement, dans la mesure où la caisse de prévoyance pouvait justifier d'une capacité de risque correspondante et qu'elle pouvait opposer au risque de placement des réserves de fluctuation suffisantes issues des fonds propres. Le dernier accord existant relatif au placement de fonds liés en parts d'une fondation de placement a été dissous le 31.12.2005.

Parallèlement, la Fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 12 201 301.85 (année précédente: CHF 9 396 607.05). Il s'agit en fait des produits réalisés avec un prêt que la Fondation Patria Vie avait octroyé. Le prêt en question a été remboursé à Patria Vie le 31.12.2004.

Explications du résultat net des placements

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

Le résultat net des placements des caisses de prévoyance concerne les provisions techniques, les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des caisses de prévoyance placés auprès de Patria Vie, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Le résultat net des placements individuels des caisses de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF 5 186 650.65 (année précédente: CHF 1 398 655.38), ainsi que leur utilisation par les caisses de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la Fondation correspond au produit que la Fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par Patria Vie au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à Patria Vie le 31.12.2004. Sur les CHF 2 869 293.30 réalisés au cours de cet exercice, CHF 503 273.00 ont été affectés à la réserve de fluctuation de valeurs.

Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

■ Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 86 597 676.57 (année précédente: CHF 88 441 215.56) et constituent des avoirs de prime.

■ Réserve de contributions de l'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de contributions de l'employeur des caisses de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	49 934 886.70	54 617 271.44
Apports	9 660 509.17	9 385 343.35
Apports de nouveaux contrats	1 497 278.00	1 678 001.45
Affectation de placements individuels	474 317.10	1 551 056.68
Utilisation pour le paiement des primes	- 3 895 488.03	- 5 245 337.30
Utilisation pour les apports uniques	- 1 086 770.85	- 194 474.30
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 2 339 644.10	- 1 677 104.75
Intérêt	372 183.45	239 174.55
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	54 617 271.44	60 353 931.12

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux avoirs auprès de Patria Vie

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Avoirs en compte courant	67 068 796.50	99 801 303.60
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	3 053 517.00	3 161 657.00
Dépôts d'excédents	93 821 572.85	85 214 219.70
Réserves de contributions de l'employeur	49 691 888.67	53 877 491.67
Fonds liés selon règlement	809 690.80	790 385.00
Autres fonds libres de la caisse de prévoyance	22 528 609.48	22 312 851.82
Dépôts de mesures spéciales	80 732 249.54	73 283 096.22
Primes provisionnelles	18 441 317.29	20 678 014.82
Apports uniques en suspens des assurés	9 004 570.82	6 714 990.44
Total des avoirs auprès de Patria Vie	426 193 350.34	426 267 010.27

Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Prestations payées d'avance	79 144 418.25	68 270 834.55
Total du compte de régularisation actif	79 144 418.25	68 270 834.55

Explications relatives aux engagements envers Patria Vie

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Primes dues	87 667 509.46	86 287 639.52
Apports uniques dus	7 737 066.10	3 100 370.05
Total des engagements envers Patria Vie	95 404 575.56	89 388 009.57

Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Prestations payées d'avance	79 144 418.25	68 270 834.55
Primes perçues d'avance	18 441 317.29	20 678 014.82
Apports uniques en suspens	90 045 708.21	67 147 990.44
Total du compte de régularisation passif	187 631 443.75	156 096 839.81

Explications relatives aux fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Placements auprès de Patria Vie:		
Excédents individuels	52 054 890.50	47 720 388.90
Excédents collectifs	41 766 682.35	37 493 830.80
Fonds libres	22 528 609.48	22 312 851.82
Total	116 350 182.33	107 527 071.52
Pour les placements individuels:		
Excédents individuels	868 177.30	1 031 578.25
Excédents collectifs	1 681 660.65	2 126 640.55
Fonds libres	12 786 190.17	11 450 033.05
Total	15 336 028.12	14 608 251.85
Au total:		
Excédents individuels	52 923 067.80	48 751 967.15
Excédents collectifs	43 448 343.00	39 620 471.35
Fonds libres	35 314 799.65	33 762 884.87
Total des fonds libres des caisses de prévoyance	131 686 210.45	122 135 323.37

Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance intégrale. Patria Vie garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Prime de risque	113 155 723.18	127 086 560.75
Prime de frais	40 160 912.00	44 037 710.35
Prime d'épargne	334 209 881.80	363 022 992.80
Renchérissement	4 159 571.60	4 685 833.00
Apports uniques	346 926 435.10	627 656 087.85
Cotisation au fonds de garantie	3 045 222.50	3 147 713.60
Total des charges d'assurance	841 657 746.18	1 169 636 898.35

Explications relatives aux produits de prestations fournies

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Remboursement des frais de rappel de Patria Vie	531 868.35	673 431.00
Remboursement des frais pour la propriété du logement	231 111.10	200 442.00
Total des produits des prestations fournies	762 979.45	873 873.00

Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Frais de rappel	531 868.35	673 431.00
Frais pour la propriété du logement	231 111.10	200 442.00
Frais d'administration propres de la Fondation	0.00	64 498.50
Total des frais d'administration	762 979.45	938 371.50

Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a déposé aucune demande.

Autres informations relatives à la situation financière**Separate Accounts**

Une caisse de prévoyance a procédé au placement individuel de fonds liés et quelques autres caisses de prévoyance ont procédé de même avec les fonds libres.

KPMG Fides Peat
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation Patria pour le développement de l'assurance du personnel pour l'exercice arrêté au 31. Décembre 2005. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision. Leur rapport du 15 Juni 2005 ne contient pas de réserves.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG Fides Peat

Ronald Schnurenberger
Expert-comptable dipl.
Réviseur responsable

Stefan Inderbinen
Expert-comptable dipl.

Zurich, 19. June 2006

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Fondation Patria pour le développement
de l'assurance du personnel**

St. Alban-Anlage 26

4002 Bâle

Téléphone 0848 80 10 20

FAX 0848 80 10 21

www.helvetiapatria.ch